

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

Compte rendu de réunion du conseil communautaire du vendredi 31 août 2007 à Tremblecourt

Etaient présents : Mesdames HENRY, FOURNIER,
Messieurs VAUTRIN, BRASSEUR, GIRARD, VELLE, GEORGE, ANDRE
ARESI, MACQUIN, HANRIOT, BATTAGLIA.

Etaient excusés : Messieurs THIERY, BESANCON, LUCIE.

Etaient absents : Messieurs PRUDHON, HANGEN, COLIN.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Assainissement : intervention DDE de Toul
- 2/ C.M.A. : Création d'un poste d'agent d'accueil
- 3/ Contrat Economique Territorialisé
- 4/ T.P.U.
- 5/ Ruisseau de Grosrouvres
- 6/ Point sur la construction des nouveaux bureaux de la CCCHaye
- 7/ Questions diverses

Avant de commencer la réunion, Mme Fournier demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler sur le dernier compte rendu de réunion : Il n'y a aucune observation.

1/ ASSAINISSEMENT : INTERVENTION D.D.E. DE TOUL

Etude complémentaire :

Monsieur Maiffredy rappelle que trois communes (Tremblecourt, Domèvre en Haye et Manonville) avaient besoin d'une étude complémentaire car il était nécessaire, en particulier, de mieux connaître l'état de leurs réseaux (passages caméras), leur organisation, d'essayer d'expliciter certains apports d'eaux claires, et surtout d'étudier la possibilité (avantages et inconvénients) d'une station de traitement commune (y compris avec Minorville).

Cette étude est à présent terminée, y compris l'enquête publique. Ces 3 communes doivent maintenant délibérer sur le zonage arrêté.

Le coût de cette étude complémentaire réalisée par BEPG s'élève à 42 802,50 €. La CCCHaye bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse de 80%.

Grosrouvres :

Concernant les autres communes : Grosrouvres poursuit son étude diagnostique (phase 2-3) en collaboration avec la commune de Bernécourt. En cours d'étude : la possibilité d'un traitement des eaux usées pour les deux communes.

Monsieur MAIFFREDY conclut qu'à présent l'ensemble des 9 communes est au même niveau ; le schéma d'organisation de l'assainissement est établi, il réaffirme qu'à son avis, il sera possible pour toutes les autres communes de passer directement à la phase d'avant-projet, sans qu'il y ait besoin d'étude complémentaire.

Différentes étapes :

Monsieur Maiffredy fait part de l'étape suivante : le conseil communautaire doit désormais choisir un maître d'œuvre qui établira un avant-projet, suffisamment détaillé, commune par commune, et surtout chiffré.

Ensuite il faudra étudier avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général de Meurthe et Moselle un contrat pluri-annuel de financement des travaux.

Comme il ne sera pas possible d'effectuer tous les travaux en même temps dans toutes les communes, le conseil communautaire devra définir ses priorités.

Il est à prévoir que le programme de travaux s'étalera sur une dizaine d'années.

Pour établir les priorités, le conseil communautaire demandera à chaque commune de réfléchir au préalable, au sein de son conseil municipal, afin de préciser ses attentes, ses possibilités, ses obligations.

Il est possible que l'Agence de l'Eau émette un avis sur les priorités à retenir, en fonction des taux de pollution constatés sur tel ou tel endroit du territoire.

Redevance :

La redevance assainissement augmentera, commune par commune, au fur et à mesure de leur équipement. Son calcul sera également discuté en commission.

Monsieur ARESI, pour Martincourt, demande si un taux très important de dilution est un problème (en d'autres termes, s'il y a des apports d'eaux claires très importants dans le réseau de collecte des eaux usées) ; réponse : effectivement, il faudra étudier cette anomalie et en trouver la cause.

Maitre d'œuvre :

Pour le recrutement d'un maître d'œuvre, il faut établir un cahier des charges (quel est le contenu exact de la mission du maître d'œuvre ? pour l'ensemble des communes ?, ou pour plusieurs groupes de communes ? dans quel délai ? comprenant la rédaction de l'avant-projet et tout ou partie des travaux ?, etc, etc... puis faire un appel d'offres par voie légale (BOAMP, journaux légaux...)

Sur la demande de la Présidente, il explique que la DDE peut aider la CCCHaye dans la rédaction de ce cahier des charges, en proposant un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La CCCHaye doit demander par écrit à la DDE d'établir une proposition chiffrée pour un tel contrat, qui sera ensuite proposé pour accord au conseil communautaire.

En tout état de cause, il faut que le maître d'œuvre soit recruté avant le 31 décembre 2007.

Un conseiller demande s'il ne serait pas plus judicieux d'embaucher quelqu'un plutôt que de payer un maître d'œuvre. L'embauche d'un ingénieur coûterait certainement plus cher, d'autant que la charge de travail ne va pas être linéaire sur plusieurs années.

Monsieur Maiffredy explique que le maître d'œuvre devra rendre un avant projet qui est un dossier concret, complet et détaillé (installation des stations, des réseaux...) avec le coût prévisible des travaux.

La présidente demande si la DDE peut être également maître d'œuvre. Monsieur Maiffredy répond qu'elle ne peut, pour des raisons légales, cumuler les deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maître d'œuvre.

Mais, de toute manière, il n'y a pas, à la DDE de TOUL, suffisamment de personnel technique disponible pour assurer actuellement une aussi importante mission de maître d'œuvre. Il ajoute que les bureaux d'études intéressés par une telle mission, quand même importante, seront probablement très nombreux.

Pour répondre à une dernière question de la Présidente, M. Maiffredy explique qu'il serait aussi possible de scinder le marché en plusieurs lots si l'on y voit un intérêt,

Délibération : les conseillers communautaires, à l'unanimité, demandent à la présidente d'écrire à la DDE de TOUL pour lui demander d'établir une proposition pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de recruter un maître d'œuvre.

CENTRE MULTI ACCUEIL

Création de poste : La présidente propose la création d'un poste d'agent d'accueil pour Claudine Robert. Elle travaille au CMA depuis deux ans en CAE et a fait une formation de CAP Petite Enfance. La proposition est acceptée.

Une auxiliaire de puériculture est actuellement en congé de maternité, l'Educatrice Jeunes Enfants est en congé maladie, certainement pour un temps assez long. Divers contrats (après annonces à l'ANPE et dans l'Est Républicain) ont donc été établis afin de pourvoir au remplacement des personnes absentes.

Tonte du gazon : la présidente propose l'achat d'une tondeuse à gazon pour entretenir les espaces verts du CMA. Monsieur Vautrin pense que l'employé municipal de Manonville pourrait s'en charger moyennant la facturation chaque année du travail effectué. La tondeuse à gazon de Manonville peut être utilisée. Le conseil communautaire donne son accord pour cette proposition.

Jeux d'extérieur : Monsieur Vautrin informe que sa commune va acheter des jeux d'extérieur qui seront installés, comme convenu, dans les espaces verts du CMA. La communauté de communes pourra, si elle le désire, compléter l'équipement .

Devis de Tissoux : l'entreprise Tissoux avait établi un devis pour la création d'une clôture pour le jardin situé entre le CMA et l'église de Manonville. Ce devis, qui avait été auparavant accepté, comportait une erreur qui vient d'être rectifiée par l'entreprise. Son montant reste néanmoins inférieur à celui de l'entreprise Blanpin. Montant HT : 3786 €. La présidente propose donc de reprendre la délibération pour l'accepter. Ce qui est fait.

CONTRAT ECONOMIQUE TERRITORIALISE

Le Conseil Général propose ce contrat pour les années 2007-2008. Il définit les actions économiques prioritaires sur le territoire du Pays Sud Ouest 54, permettant au Pays d'établir un partenariat financier avec l'Etat et l'Europe. Bien que n'étant pas adhérentes au Pays Sud Ouest 54, les intercommunalités voisines sont invitées à le signer. La signature de ce contrat doit avoir lieu le 8 septembre prochain, la présidente est autorisée par le conseil communautaire à le signer.

T.P.U.

La Présidente rappelle qu'une réunion sur la Taxe Professionnelle Unique a eu lieu le 21 août dernier. Seules 4 personnes étaient présentes.

Si la CCCHaye adoptait le régime de la TPU, elle percevrait l'intégralité de toutes les taxes professionnelles du territoire et renoncerait à percevoir le produit des autres taxes (bâti, non bâti, et taxe d'habitation).

Dans un tel cas de figure, de l'avis des professionnels présents, on constate que les communes « compensent » cette baisse de fiscalité en augmentant leurs taux. Ainsi, sans rien changer à l'effort fiscal des habitants, le produit fiscal des 3 taxes reste le même, mais il est perçu intégralement par les communes.

Par contre, les communes qui ont perdu le produit de leurs taxes professionnelles, perçoivent sans limitation de durée une compensation financière versée par la Communauté de Communes. Cette compensation financière est toutefois minorée du coût des charges que la commune a transférées à l'interco.

Ces évaluations financières sont faites par une commission d'élus, sur la base des comptes administratifs, et sont soumises pour accord au conseil communautaire. Il y a un important travail à faire en commission.

A noter : le produit global de toutes les taxes professionnelles perçues par l'ensemble des communes sur le territoire de la CCHAYE n'est pas très important et ne compenserait pas les taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti « perdues ».

Il existe donc, dans ce cas précis, une formule mixte où la communauté de communes pourrait, en percevant la TPU, conserver une partie des 3 autres taxes.

Monsieur PEYRISSAGUET va établir une simulation en ce sens ; ce qui permettra d'en rediscuter au conseil communautaire.

Il faut retenir de la TPU TROIS CHOSES IMPORTANTES :

- c'est un véritable pari, de la part de la communauté de communes, sur le développement économique de son territoire,
- on ne peut pas soumettre les entreprises à des variations inconsidérées de leur taux de taxe professionnelle : la mise en place d'une taxe professionnelle unique sur tout un territoire repose sur un principe de « lissage » très progressif qui peut aller jusqu'à 12 années,
- L'adoption de la TPU a pour effet de revaloriser notablement la DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT de la communauté de Communes : la présidente est chargée par le conseil communautaire de demander une évaluation financière aux services fiscaux.

RUISSEAU DE GROSROUVRES

Nous avons reçu un devis d'une entreprise préconisée par M. IMBAULT, mais il n'est pas précisé si ce devis comprend ou non la maîtrise d'œuvre. Ce qui va être demandé par courrier.

Par ailleurs, étant donné le montant prévisionnel des travaux, on ne peut pas retenir une entreprise avant d'organiser la mise en concurrence.

POINT SUR LA CONSTRUCTION DES BUREAUX DE LA CCCHaye

Les entreprises retenues sont :

- pour le gros œuvre : SBY
- pour la charpente - couvert : THOMAS SARL
- pour la plâtrerie : JACQUET
- pour la menuiserie : HOUSSARD
- pour l'électricité : CONFORT ELEC
- pour le chauffage : ELECTRO THERMIC SA
- pour les sanitaires : ROLIN
- pour le revêtement de sols : LEMBO
- pour la peinture : RAMBERTI

La signature des Ordres de Service doit avoir lieu le 4 septembre prochain et les travaux doivent débuter courant septembre.

Monsieur le Sous-Préfet a délivré une Autorisation de Commencer les Travaux, et s'est engagé à passer le dossier prioritairement en 2008, car il n'y avait plus de crédits disponibles sur la DGE 2007.

La députée Nadine MORANO a envoyé une notification de subvention de 11 000 €.

Le Conseil Général a délivré également une A.C.T., et nous indique que le dossier est à présenter sur le F.D.I. et sur le programme d'actions « développement durable ».

QUESTIONS DIVERSES

Bail 33 rue de la Côte : le bail s'achève le 30 septembre prochain. Le conseil communautaire demande à la présidente de prendre contact avec Monsieur le maire de DOMEVRE pour demander son renouvellement jusqu'au 31 janvier 2008.

Litige avec l'entreprise VUILLAUME : suite au litige avec l'entreprise VUILLAUME au CMA, un constat contradictoire avait été établi en juin dernier. VUILLAUME devait intervenir avant le 6 juillet mais ne l'a pas fait. Un courrier en recommandé va lui être adressé pour lui donner un dernier délai, le 10/09/07, faute de quoi le dossier sera définitivement classé.

Prêt auprès de DEXIA : un emprunt pour payer les deux dernières échéances (91 000 € x 2 échéances) des travaux d'aménagement financés par l'EPFL pour la ZAC de NOVIANT a été établi. L'EPFL propose de nous accorder une réduction d'environ 1783 € si nous payons la dernière avant le 31/12/2007. Le conseil accepte ce paiement anticipé.

Subvention de ravalement de façade : est accordée pour une maison à située à Martincourt et pour un montant de 1600,55 €.

Rencontre avec la CC3V : Madame FOURNIER s'est rendue dernièrement à une réunion avec la Communauté de Communes des 3 Vallées.

CMA : une demande de participation financière sera présentée aux 3 Vallées pour les heures de garde effectuées pour les enfants résidant sur son territoire.

Contrat de territoire : suite à la proposition des 3 Vallées, la présidente a accepté qu'une action ponctuelle d'animation jeunesse, réunissant les 2 intercommunalités, soit mise à l'essai. L'action n'est pas définie, les présidents en reparleront pour avis des conseils communautaires.

Déchetterie : Les questions posées par le vice-président, Denis Vautrin, à propos du gardiennage ont été transmises aux 3 Vallées.

Fusion : la CC3V paraît moins optimiste, les complications administratives, techniques et financières, lui paraissent difficiles à surmonter, notamment en raison de la nature des compétences exercées et des régimes fiscaux différents.

Containers pour le tri sélectif : une demande de subvention pour l'achat de nouveaux containers a été déposée dans le cadre de la Convention de Développement Locale.

Convention de Développement Local : le conseil général nous a demandé de mettre à jour le projet de territoire initial, ce qui a été fait en fonction des compétences acquises. Le conseil communautaire est d'accord avec ce projet de territoire modifié.

PNRL : le Parc Naturel Régional de Lorraine nous demande si nous serions prêts à mettre en œuvre un diagnostic sur les gaz à effet de serre produits sur notre territoire, et mettre en commun cette action avec les intercommunalités qui le souhaitent ; les premières réunions ont déjà eu lieu. Le conseil communautaire ne souhaite pas s'engager, pour l'instant, dans cette action qui ne lui paraît pas urgente au niveau de notre territoire.

OPAV (Opération Programmée d'Amélioration des Vergers) : un courrier de demande de devis pour une OPAV avait été envoyé début juillet à Meuse Nature Environnement. Nous sommes en attente d'une réponse.

Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées : la présidente a reçu une invitation à une réunion prévue le 11/09/07 et propose aux conseillers de s'y rendre s'ils le souhaitent.

Forum d'Insertion des Personnes Handicapées : la présidente informe également qu'une réunion est prévue le 20/09/07 au Conseil Général 54.

Demande de subvention : Une demande de subvention pour une sortie a été présentée par l'Ecole de ROGEVILLE. Monsieur ARESI précise que la communauté de Communes de Dieulouard a accepté pour sa part de verser 1200 €.

Le Conseil communautaire estime qu'il ne peut pas verser une telle subvention, puisqu'il n'exerce aucune compétence en matière scolaire, ni extra-scolaire.

Pour la plupart des communes, ce sont les syndicats scolaires qui sont sollicités pour répondre à ce genre de demande.

Monsieur ARESI demande à la présidente d'apporter ces explications par courrier à l'Ecole de ROGEVILLE, ce qui sera fait.

Ruisseau à Martincourt : Monsieur ARESI informe qu'il a demandé des devis pour l'entretien de la partie du ruisseau d'Esch qui traverse Martincourt.

Syndicat des Eaux : la Présidente rappelle qu'à compter de 2008 les factures de la redevance assainissement seront établies par le secrétariat de la CCCHaye

La réunion est terminée ; la commune de Tremblecourt offre le pot d'amitié.

A Domèvre en Haye, le 09/09/2007

La présidente,

Marie-José FOURNIER